



OPERATION CONJOINTE DE SECURITE ROUTIERE

Le vendredi 13 mai 2011
Sur les communes de Grigny et Fleury Mérogis

Depuis 2002, le nombre de tués sur les routes en France n'a cessé de baisser. Or, les premiers chiffres 2011 sont préoccupants.

Le comité interministériel de la Sécurité Routière s'est réuni hier. Plusieurs mesures ont été décidées pour lutter contre l'augmentation des accidents, la mortalité routière et prévenir le relâchement des comportements qui en sont la cause.

Le Préfet s'est rendu à Grigny et à Fleury Mérogis où la Sécurité publique, la Gendarmerie nationale et les CRS ont organisé une opération conjointe de sécurité routière : 3 points de contrôle ont été mis en place :

- 1 sur la route nationale 7 : contrôle des 2 roues motorisées (- 50 cm³)
- 1 à la sortie de l'A6, sortie Fleury Mérogis, sens Paris-Provence : contrôle de vitesse
- 1 à Fleury Mérogis : contrôle alcoolémie et usage de stupéfiants

Le dispositif prévu en Essonne pour lutter contre la délinquance routière comprend 1 volet prévention, qui s'articule avec le plan d'action des forces de l'ordre.

I - Les actions de prévention

Le budget consacré par l'État au titre du Plan départemental des actions de sécurité routière 2011 est de 120 000 €.

En 2011, 70 actions de sécurité routière ont été financées **par l'État et le Conseil général**, en moyenne à hauteur de 50 %.

Les actions de prévention phares, telles que le simulateur comportemental 2 roues motorisées ou le stage alternatif à la sanction sont pérennes. De nouveaux outils sont recherchés.

Depuis le début de l'année, les forces de l'ordre dispose d'un spidomètre pour détecter le débridage sur les cyclomoteurs de - 50 cm³.

Le PDASR a élargi son champ d'intervention en développant son partenariat dans les entreprises, les collectivités locales et en développant son offre de formation en direction des auto écoles et des polices municipales, ainsi que des élus correspondant Sécurité routière et les référents enseignants.

Les 3 principales causes de la mortalité sur les routes de l'Essonne sont liées au non respect des règles de sécurité, à la vitesse et à la conduite addictive (alcool et ou stupéfiant).

En Ile de France, le nombre de 2 roues motorisées impliquées dans un accident de la circulation augmente de manière significative depuis 2005. Les 2 roues motorisées sont impliquées dans 1 accident sur 3 et représentent 33 % des victimes décédées en 2010.

C'est pourquoi le Préfet de l'Essonne organise plusieurs manifestations du **7 au 22 mai 2011**, dans le cadre de la quinzaine régionale des 2 roues motorisées, impulsée par la Direction régionale et interdépartementale de l'Equipement et de l'Aménagement en Ile de France.

La prévention est indispensable et les actions de répression complète le dispositif.

II – La multiplication des contrôles routiers

En 2010, 40 personnes ont perdu la vie, dont 13 conducteurs de 2 roues motorisées. Pour les premiers mois de l'année 2011 (au 09 mai 2011), 19 personnes sont décédées sur les routes essonniennes : 4 2RM, 2 piétons, 1 vélo et 12 véhicules légers ;

soit 3 personnes de plus que l'année dernière à la même période

Avec les mesures prises par le Comité interministériel de la Sécurité routière, l'objectif est de réduire l'accidentalité routière, de faire baisser le nombre d'accidents et victimes de la route, plus particulièrement à la veille des week-end prolongés de juin.

Le message envoyé aux conducteurs est un message de vigilance et de responsabilisation. Nous sommes tous responsables de la sécurité sur les routes.

Aujourd'hui, sur l'ensemble du territoire de l'Essonne, tous les jours et à tout moment, même la nuit, des contrôles routiers sont réalisés.

La sécurité publique, la gendarmerie départementale et les CRS programment sur l'année des contrôles, en direction d'un public (2RM, poids lourds ou d'un comportement (alcool, stupéfiants). Il y a des actions hebdomadaires, mensuelles, les week-ends, les jours de semaine.

En annexe, vous trouverez le plan d'action des forces de l'ordre du 13 mai au 07 juin 2011. Néanmoins, à l'approche des week-end prolongés et pour infléchir les résultats de l'insécurité routière, le Préfet de l'Essonne a décidé de multiplier les contrôles routiers.

La nouvelle mesure d'immobilisation de véhicules dans le cas des infractions graves

La Loppsi 2 met à disposition des préfets un nouvel outil : la possibilité d'immobiliser immédiatement et ou de mettre en fourrière un véhicule en cas d'infractions graves.

Il s'agit d'une mesure administrative prévue à l'article L325-1-2 du code la route pour les infractions suivantes :

- une conduite sans être titulaire du permis correspondant à la catégorie du véhicule considéré
- une conduite d'un véhicule malgré une décision judiciaire de suspensions, d'annulation ou d'interdiction d'obtenir la délivrance du permis
- un état de récidive du délit de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique ou après usage de stupéfiants, ou de refus de se soumettre aux vérifications de l'alcoolémie ou des stupéfiants
- un état de récidive de dépassement de la vitesse maximale autorisée égal ou supérieur à 50 km/h
- un homicide et les blessures involontaires aggravés

Le Préfet de l'Essonne a donné des instructions pour une application stricte et immédiate de cette nouvelle mesure.